

MAZAN COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 octobre 2019.

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire.

Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-sept puis vingt-six étaient présents ou représentés.

L'assemblée a approuvé l'adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont Ventoux, le projet de charte et ses annexes ainsi que le montant de la cotisation de la commune tel que fixé dans les projets de statuts du syndicat mixte de gestion du Parc.

Elle a également approuvé le projet de Périmètre Délimité des Abords de Monuments Historiques présenté par l'Architecte des Bâtiments de France.

Elle a autorisé M. le Maire à signer une convention partenariale et financière avec le Canal de Carpentras pour les travaux de desserte en eau brute du stade municipal de Mazan et une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat mixte des eaux de la Région Rhône-Ventoux pour la réfection de voiries.

Elle a accordé une subvention à l'association « Compagnie KIT » pour la réalisation d'un projet Théâtre et à l'AFM Téléthon pour l'édition 2019.

Elle a alloué pour l'année 2019 une indemnité annuelle de conseil à la Trésorière Principale de la commune ainsi qu'à la Trésorière Principal par intérim assurant son remplacement.

Puis M. le Maire a informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal.